

ESENDER_LOGIN:	ENOTICES
CUSTOMER_LOGIN:	LOGEALIMMO
NO_DOC_EXT:	2023-057838
SOFTWARE_VERSION:	13.2.0
ORGANISATION:	ENOTICES
COUNTRY:	EU
PHONE:	/
E_MAIL:	e.masschelein@logeal-immobiliere.fr

LANGUAGE:	FR
CATEGORY:	ORIG
FORM:	F02
VERSION:	R2.0.9.S05
DATE_EXPECTED_PUBLICATION:	/

Avis de marché

Travaux

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) **Nom et adresses**

Nom officiel: LOGEAL IMMOBILIERE
Adresse postale: 5 rue Saint Pierre BP 158
Ville: YVETOT
Code NUTS: FR France
Code postal: 76190
Pays: France
Courriel: e.masschelein@logeal-immobiliere.fr
Téléphone: +33 0235959600
Fax: +33 0235959205

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <http://www.logeal-immobiliere.fr>

I.3) **Communication**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: www.marches-securises.fr

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) **Type de pouvoir adjudicateur**

Autre type: ESH

I.5) **Activité principale**

Logement et équipements collectifs

Section II: Objet

II.1) **Étendue du marché**

II.1.1) **Intitulé:**

MARCHE DE CONCEPTION REALISATION PASSE SOUS LA FORME DE DIALOGUE COMPETITIF POUR UNE REHABILITATION DE 193 LOGEMENTS ET TRANCHE OPTIONNELLE (33 LOGEMENTS) RESIDENCE DU VAL A PORT JEROME SUR SEINE
Numéro de référence: 2023DDP12

II.1.2) **Code CPV principal**

45000000 Travaux de construction

II.1.3) **Type de marché**

Travaux

II.1.4) **Description succincte:**

MARCHE DE CONCEPTION REALISATION PASSE SOUS LA FORME DE DIALOGUE COMPETITIF POUR UNE OPERATION GLOBALE DE REHABILITATION DES IMMEUBLES MONTCENIS, LA MEIJE, ANAPURNA,

SANCY, VERCORS, LES DRUS, VENTOUX, CORBIERES, DONON SOIT 193 LOGEMENTS A PORT JEROME SUR SEINE
TRANCHE OPTIONNELLE (ANCIENNEMENT DENOMMEE TRANCHE CONDITIONNELLE) IMMEUBLE CERVIN (33 logements)

II.1.5) **Valeur totale estimée**

Valeur hors TVA: 8 398 698.00 EUR

II.1.6) **Information sur les lots**

Ce marché est divisé en lots: non

II.2) **Description**

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

II.2.3) **Lieu d'exécution**

Code NUTS: FRD Normandie

Code NUTS: FRD22 Seine-Maritime

Lieu principal d'exécution:

PORT JEROME SUR SEINE

II.2.4) **Description des prestations:**

L'estimation du montant de l'opération globale de Conception et Réalisation des travaux par le maître d'ouvrage, et tout particulièrement le coût d'objectif à respecter, est fixé à 7 435 000 euros HT.

Le budget global alloué pour la tranche optionnelle (anciennement dénommée tranche conditionnelle) de l'immeuble CERVIN (groupe 544) est de 970 000 euros HT.

Dans le dossier présent, l'intérêt de passer un marché de conception réalisation repose sur la nécessité pour LOGEAL Immobilière d'assurer la rentabilité économique, technique, opérationnelle et juridique du projet en respectant l'enveloppe budgétaire fixée ci-dessus. En complément de l'efficacité des relations contractuelles et de la technicité du candidat souhaitées par le maître d'ouvrage, ce marché trouve notamment sa justification dans la recherche de la performance énergétique comme les isolations par l'extérieur, une réfection des parties communes et la mise aux normes réglementaires (handicap en particulier). Cette rénovation doit conforter l'attractivité de la résidence en concurrence directe avec les nouvelles constructions de la commune.

Le choix pour répondre aux problématiques identifiées des bâtiments est de se positionner sur des solutions innovantes, pérennes permettant à la fois de requalifier ces bâtiments et de valoriser une démarche améliorant sensiblement le confort des locataires et permettant de réduire leurs charges.

La 1ère phase de la procédure portera sur l'appel à candidature. Au terme de la date limite de remise des candidatures, le pouvoir adjudicateur procédera à une analyse des dossiers pour sélectionner 3 candidats (sous réserve d'un nombre de candidats suffisants) qui seront admis et invités à participer aux auditions de la seconde phase visant à la remise d'une offre définitive. Les critères objectifs de limitation du nombre de candidats et les modalités de sélection des 3 candidatures (à l'issue de la 1ère phase) sont indiqués à l'article 3.3 du présent Règlement d'appel à candidature.

Seuls les candidats classés aux 3 premières places à l'issue de la phase 1 seront admis à participer aux phases du dialogue compétitif en présence de la commission technique de LOGEAL IMMOBILIERE, puis invités à remettre une offre définitive à l'issue de la 2nde phase de la procédure. Le pouvoir adjudicateur (sa

commission technique du présent projet) se réserve le droit de réaliser une ou plusieurs phases successives que nécessaire de dialogue pour adapter les offres remises.

Le dialogue compétitif consistera à affiner, approfondir et étudier le dossier technique (CCTP, DPGF, plans et éventuelles annexes techniques...etc) et évoquer toutes les options et variantes de performance économique, technique et opérationnelle tout en respectant le coût d'objectif de l'opération.

Au terme des phases de dialogue, les candidats remettront un avant projet sommaire (APS) et les documents prévus à l'article 4.2 du présent règlement, ce qui clôturera la 2ème phase portant sur la remise des offres définitives.

L'analyse de ces 3 offres définitives d'APS permettra de désigner un attributaire sur la base des critères de pondération indiqués à l'article 4.3 du règlement d'appel à candidature

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois: 30

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre de candidats envisagé: 3

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats:

-De l'adéquation et la qualité des références architecturales présentées par examen des 5 références minimum de l'architecte sur des marchés d'importance équivalente, et notamment de marchés globaux avec une attention toute particulière portée sur des exemples en matière de conception-réalisation : pondération à 35 %

-De l'adéquation et des qualifications, des capacités, de l'ingénierie et références techniques de l'équipe technique co-traitante de Conception dans la réhabilitation d'ouvrages similaires par examen des références en ingénierie structure, ingénierie VRD, ingénierie des fluides, thermique (avec des références en optimisation et performance énergétique), économie de la construction-réhabilitation : pondération à 20 %

-De l'adéquation et des capacités techniques et références de l'équipe de l'entreprise générale de travaux, et des moyens matériels réalisant la réhabilitation du projet avec des ouvrages d'importance équivalente, et notamment en matière de conception-réalisation et sur des marchés globaux : pondération à 35 %

-De l'adéquation et des capacités financières du candidat / du groupement dans son ensemble, appréciées au regard des chiffres d'affaires globaux annoncés d'une part des sociétés, ET de leur adéquation avec l'importance et la complexité de la présente opération en justifiant de références de montants de marchés en conception-réalisation, marchés globaux d'importance équivalente d'autre part : pondération de 10 %

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération: oui

II.2.11) Information sur les options

Options: non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: oui

Identification du projet:

FEDER

II.2.14) Informations complémentaires

Chaque concurrent dont le dossier aura été jugé et retenu à l'issue de la 1ère phase, recevra une indemnité fixée à 12 000,00 € HT après remise de l'APS en bonne et due forme.

L'entité attributaire recevra cette indemnité à titre d'avance, qui sera alors à déduire sur le montant de la part du contrat affectée à la conception.

(Cf également article 1.3 du règlement appel public à candidature)

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions:

La présente consultation s'adresse à des candidats se présentant en groupement d'entreprises ou en opérateurs économiques comprenant obligatoirement une Entreprise Générale (mandataire du groupement), un Architecte DPLG diplômés inscrits à l'ordre des architectes DPLG avec une compétence paysage ou s'associant à une compétence paysage, un BET toutes disciplines de fluides (électricité, ventilation...), un BET thermique, un BET structure, un Economiste de la construction. A ce titre, le groupement devra justifier, dans le dossier qu'il remettra pour sa candidature, les compétences correspondantes aux entités composant le groupement lesquelles sont mentionnées dans la phrase précédente du présent article.

Le mandataire du groupement est nécessairement l'entreprise générale de travaux dans la mesure où il est solidaire des autres membres du groupement. L'offre devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de leur dépôt le cas échéant. Dès lors, elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

La forme juridique du groupement sera celle du groupement conjoint avec mandataire solidaire. Le Pouvoir Adjudicateur ne permet pas aux candidats, de présenter pour le marché, plusieurs offres en agissant en qualité de membres (mandataire ou cotraitants) de plusieurs groupements. La clause d'exclusivité s'applique à tous les membres du groupement.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection:

Voir articles 3.2 et 3.3 du règlement d'appel public à candidature

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection:

Voir articles 3.2 et 3.3 du règlement d'appel public à candidature

III.2) Conditions liées au marché

III.2.2) Conditions particulières d'exécution:

La présente consultation comporte deux tranches décomposées comme suit :

1 TRANCHE FERME : 9 IMMEUBLES MONTCENIS, LA MEIJE, ANAPURNA, SANCY, VERCORS, LES DRUS, VENTOUX, CORBIERES, DONON (SOIT 193 LOGEMENTS)

2 TRANCHE OPTIONNELLE (ANCIENNEMENT DENOMEE TRANCHE CONDITIONNELLE) : IMMEUBLE CERVIN (33 LOGEMENTS)

En ce qui concerne l'immeuble CERVIN, il s'agit d'une copropriété entre LOGEAL IMMOBILIERE et des propriétaires privés. L'affermissement de cette tranche sera la validation d'une partie ou de l'ensemble des travaux à effectuer par l'assemblée générale des copropriétaires.

Section IV: Procédure

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure

Dialogue compétitif

IV.1.3) **Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics: oui

IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.2.2) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Date: 09/05/2023

Heure locale: 17:30

IV.2.3) **Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**

français

IV.2.6) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en mois: 4 (à compter de la date limite de réception des offres)

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.3) **Informations complémentaires:**

Le délai global d'exécution du marché de conception-réalisation démarrera à compter de la notification d'attribution. Ainsi, Le démarrage prévisionnel (notification d'attribution) de la phase conception est prévu pour mi-décembre 2023 et la livraison des travaux est prévue pour fin juin 2026.

Voir article 4.3 du règlement d'appel public à candidature en ce qui concerne la sélection des offres 2nde phase, et article 6 sur l'avis et le rôle du jury.

Pondération, examen et critères de sélection des offres pour la désignation de l'offre économiquement la plus avantageuse, de l'attributaire du marché à l'issue de la 2nde phase

-Le Prix (Coût global Conception + Travaux) : Pondération à 40 %

(Mode de calcul : le prix le plus bas obtient la note maximum puis classement relatif en application de la formule mathématique suivante : $(\text{prix le plus bas} / \text{prix proposé}) * 40$ (note maximum))

-La Valeur technique d'ensemble de l'offre (Conception + Réalisation des Travaux) : Pondération à 40 % (Mode de calcul : somme des sous-critères ramenée au pourcentage du critère considéré)

- Qualité de la signature architecturale, de l'intégration paysagère dans le site, qualité de la proposition sur les halls et parties communes : 35 pts

- Adéquation de l'offre au regard du programme général : 35 pts

- Pertinence des solutions techniques proposées au regard des performances énergétiques attendues : 30 pts

-La Valeur dédiée à l'innovation et l'optimisation des délais : Pondération à 20 % (Mode de calcul : somme des sous-critères ramenée au pourcentage du critère considéré)

- Fiabilité du contenu et de la planification du calendrier prévisionnel global d'exécution du marché de conception réalisation (durée de conception et durée d'exécution) : 35 pts

- Capacité à démontrer l'optimisation technique mise en œuvre en phase conception permettant une amélioration des délais en phase travaux : 30 pts

- Pertinence des solutions innovantes proposées (mise en œuvre et matériaux) au regard des performances énergétiques souhaitées, de la pérennité des matériaux et leur maintenance ultérieure : 35 pts

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Nom officiel: Tribunal Judiciaire de LILLE
Adresse postale: 13 Avenue du Peuple Belge
Ville: LILLE
Code postal: 59000
Pays: France
Téléphone: +33 0320783333

VI.4.3) **Introduction de recours**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.

2°) Soit un référé contractuel, en vertu des articles 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).

3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal compétent est le Tribunal de Judiciaire de Lille.

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

Nom officiel: Greffe du Tribunal Judiciaire de LILLE
Adresse postale: 13 avenue du peuple Belge
Ville: LILLE
Code postal: 59034
Pays: France

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

06/04/2023